L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS
MARDI, 22 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 35c. le mille. 12 mars—1 an

DEMANDES.

Demande de cuisinière.

Une bonne cuisinière trouvera immédiatement à s'employer en s'adressant au No 94, rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.
22 sept—

UN garçon comme il faut âgé de 14 à 15 ans, pour faire l'ouvrage généralement au magasin de Chas Schmidt Notions & Furnishing Store, coin St-Louis et Royale. 22sept—1f

A VENDRE.

MEILLEURE Gazoline de stove à 10c. le gallon, livrée. J. J. Paquette, 186 rue Camp. Téléphone 76. Ordres par la poste franco de port. Anciennement rue de Chartres. 15sept

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Léon Joubert vs Mme ou Mlle Sonbosky.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans.—No 15,204.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Robt. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt rue Royale No 95, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 3 octobre 1891, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Piano et un tabouret, tabac à fumer, cigares, pipes, crayons, jarres en verre, vitrines, comptoirs, nattes, tapis et un lot de meubles de maison, etc. etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 sept—22 29—oct 3

Wm H. Seymour vs Mme Edwige Murras, individuellement et comme tutrice de ses enfants mineurs.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No 19,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. B. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts et demandes de la défenderesse dans cette affaire dans un certain procès et réclamations pour dommages maintenant devant la Cour Civile de Distr. et pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 30310, intitulé Veuve Gustave Murras vs Robert Ross.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 sept—12 17 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Philomène Marine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,729—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 sept—22 27—1er oct

Succession de James E. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,771—Division B.—Attendu que Kellie Gonzales, veuve de James E. May, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James E. May, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 sept—19 24 28

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,770—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire de [illegible] dans la succession de John Henry, décédé, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 sept—16 20 25

Succession de John Hussy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,414—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Annie Hussy, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 20

Succession de Mme Emilien Locke, veuve de Samuel Locke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,198—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edgar Grima, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 sept—15 20 24

Succession de Henry Heiner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,771—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Heiner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 sept—16 20 25

Succession de J. B. Solari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,125—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Solari et Angelo Socola, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 sept—11 16 20

Succession de R. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,810—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Philip B. Simms, agissant comme exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 sept—12 17 20

John A. Hoyle vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,241—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John R. Fiston, syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 17 20

AVIS AUX CREANCIERS.

J. Frank Sporl vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,259—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Frank Sporl, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 sept—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33 701—Division C—E. H. Peters vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de E. H. Peters soit convoquée et tenue pardevant Frederick Adolph, notaire, en cette ville, dans le but de voter pour un répit de un, deux et trois ans, la dite réunion ayant lieu le 15 octobre 1891. Que C. B. Stafford, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents, et dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit E. H. Peters soient suspendues.
Nlle-Orléans, 28 août 1891.
(Signé) FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 août—30 sept 25—14 oct

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 SEPTEMBRE—CLASSE No 328
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
33	67	42	13	08	72	51	01	38	17	53	65	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 21 septembre 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes ces succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest, State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest, N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 13 OCT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de... $300,000, soit		$300,000
1 Lot de...	100,000	100,000
1 Lot de...	50,000	50,000
1 Lot de...	25,000	25,000
2 Lots de...	10,000	20,000
5 Lots de...	5,000	25,000
25 Lots de...	1,000	25,000
100 Lots de...	500	50,000
200 Lots de...	300	60,000
500 Lots de...	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500, soit	$50,000
100 Lots de.. $300	30,000
100 Lots de.. $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'exprès sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continuent à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucune.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS
—DE LA—
LOUISIANE
VS.
DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Des certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent-quatre vingt-onze [591], Six cent-soixante-sept [667], Sept cent-vingt [720], Huit cent un [801], Huit cent-cinquante-quatre [854], Neuf cent-quarante-deux [942], Neuf cent-quatre-vingt-quinze [995], Mille quatre-vingt-neuf [1089], Onze cent quarante-trois [1143], Douze cent-trente-neuf [1239] et une portion de terre formant partie du carré désigné par le No Douze cent-quatre-vingt dix sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent-quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en dix neuf terrains numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent treize pieds, trois pouces de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky sur deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt six terrains numérotés de un à vingt six, les deux compris, et mesure trois cent-quarante-un pieds deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent-quarante un pieds deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Solidelle et Joséphine et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de face sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Solidelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Joséphine et Célestine, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Célestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé et divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent-quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et cent [illegible] pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Force, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt huit, les deux inclus et mesure trois cent quarante un pieds deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent [illegible] pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Vertu, et est divisé en vingt huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent-quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Vertu, et le morceau de terre formant partie du dit carré No 1297, qui est borné par la rue Pologne, Kentucky, Vertu et Dolhonde, et est composé de vingt trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux inclus, lesquels dits vingt-trois terrains mesurent, ensemble, trois cent-treize pieds, onze pouces et cinq lignes de façade rue Pologne, deux cent vingt-huit pieds de façade rue Kentucky; deux cent soixante sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade rue Vertu et deux cent soixante huit pieds, six pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Dolhonde, laquelle ligne s'étend diagonalement de la rue Pologne à la rue Kentucky, le tout suivant un plan par [illegible] et [illegible] à dite carré No 1297 ayant [illegible] de la dite rue Pologne, par la [illegible] Nouvelle Orléans, soixante pieds sur toute la profondeur du carré [illegible] de terre ci-dessus [illegible] de la propriété à ci-dessus décrite formant partie [illegible] expropriés par la ville pour l'élargissement de la rue Pologne.

2° Onze certain morceaux de terre situés et étant dans le Troisième district de cette ville et décrits comme suit, savoir:—Un certain terrain dans le carré No 500, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Villeré et Robertson; le dit morceau de terre est divisé en vingt terrains désignés par les numéros de un à vingt, les deux [illegible] et mesurant trois cent-quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade rue Kentucky; deux cent, treize pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Villeré et deux cent quatre-vingt-sept pieds, [illegible] de profondeur sur la ligne du côté de la rue Robertson.

Un autre morceau de terre dans le carré No 668, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Robertson et Claiborne; le dit morceau de terre étant composé et divisé en un composé de seize terrains désignés par les numéros de un à seize, les deux inclus, et mesurant ensemble deux cent treize pieds, trois pouces de façade rue Kentucky; deux cent, treize pieds, quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Robertson, et deux cent quarante-huit pieds, deux pouces, cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Claiborne.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 719 borné par les rues Claiborne, Kentucky, Derbigny, et Mathilde, le dit morceau étant composé de vingt deux terrains désignés par les numéros de un à vingt deux, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-un pieds quatre pouces trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent quarante pieds, trois pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Claiborne, et deux cent soixante trois pieds, dix pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 802, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Derbigny et Solidelle, le dit morceau de terre est composé de vingt trois terrains désignés par les Nos de un à vingt trois, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent soixante quatre pieds, onze pouces quatre lignes de façade rue Derbigny, et deux cent soixante-quatre pieds, onze pouces et quatre lignes de façade rue Solidelle.

Un autre morceau de terre étant dans le carré No 852, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Solidelle et Joséphine, le dit morceau de terre étant composé de vingt quatre terrains désignés par les Nos de un à vingt quatre, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent soixante-deux pieds, quatre pouces et six lignes de façade rue Solidelle et deux cent quarante-deux pieds, [illegible] pouces et deux lignes de façade rue Joséphine.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 943 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Joséphine et Célestine; le dit terrain est composé de vingt-cinq terrains désignés par les Nos de un à vingt-cinq, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde, deux cent quarante-huit pieds, sept pouces, une ligne de façade rue Joséphine, et deux cent quarante-cinq pieds, trois pouces, trois lignes de façade rue Célestine. Un autre certain morceau de terre dans le carré No 994 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Célestine et Génie, le dit morceau de terre étant composé de vingt-six terrains désignés par les Nos de un à vingt-six, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-deux pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilde, deux cent quatre-vingt-quatre pieds, deux pouces, une ligne de façade rue Célestine, et trois cent-sept pieds, dix pouces, trois lignes de façade rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No mille quatre-vingt-dix, borné par les rues Kentucky, Mathilde, Génie et Johnson, ledit morceau de terre est composé de vingt sept terrains désignés par les Nos de un à vingt-sept, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces, trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilde; deux cent quatre-vingt-huit pieds, deux pouces, une ligne de façade rue Génie, et trois cent dix-huit pieds rue Johnson.

Un autre morceau de terre dans le carré 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Johnson et Force; ledit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilde; trois cent vingt pieds trois pouces et sept lignes de façade rue Johnson, et trois cent trente pieds de façade rue Force.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilde, Force et Vertu, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les numéros de un à vingt huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante un pieds, quatre pouces trois lignes de profondeur du côté de la rue Mathilde; trois cent trente-un pieds de rue Force, et trois cent quarante-deux pieds sept lignes de façade rue Vertu.

Et un autre certain morceau de terre, dans le carré No 1296 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Vertu et Dolhonde; le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit, les deux inclus et mesurant ensemble deux cent quatre-vingt-trois pieds, un pouce, six lignes de façade rue Kentucky; deux cent quarante neuf pieds, un pouce une ligne de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilde; trois cent quarante-deux pieds, cinq pouces, cinq lignes de façade rue Vertu; et trois cent cinquante un pieds, un pouce, sept lignes de profondeur du côté de la rue Dolhonde. Le tout au pied américain, conformément à des plans lithographiés annexés à un acte de vente de la dite propriété par Patrick Irwin, au défendeur pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juin 1876 sur lesquels plans les dimensions des dits terrains sont particulièrement décrits et exposés ensemble avec tous les droits, passages et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant partie, ensemble avec neuf cent trente-trois actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane données en nantissement et attachées aux dites propriétés.
Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix-sept mille sept-cent-vingt sept dollars, les contributions sur neuf cent trente-trois actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1876; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur huit annuités ou contributions de mille huit cent-soixante-six dollars chacune; l'intérêt devant se supputer sur chaque annuité du jour de la demande. Les demandes s'étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le reliquat de la dette du fonds-capital hypothéqué non dus encore, mais pouvant être demandée en vertu de la charte et des lois relatives à la Banque des Citoyens, c'est-à-dire la somme de soixante-sept mille, cent soixante seize dollars; il assumera en outre toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété au Deuxième District, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Galvez.

N. E. Baumgarden vs. H. L. Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,708—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet No 98 (vieux numéro) compris entre les rues St Pierre, Galvez, Johnson et Promenade Carondelet, désigné par le No 126; le dit terrain mesure trente pieds de façade rue St-Pierre, sur cent pieds de profondeur et de façade rue Galvez, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, avantages et appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété acquise par le défendeur par acte de partage entre la veuve et les héritiers de Lawrence Kenney, passé pardevant J. J. Wunfle, notaire, le 7 février 1890. Enregistré dans le C. O. Book 131, pages 330 à 337.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 sept—15 22 29 oct 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme P. N. Sipière, femme de P. N. Sipière, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 33,320.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains situés dans la 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 6 janvier 1843 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44, lesdits terrains étant dans le carré borné par les rues St Paul, maintenant Sud Liberté, Saint Pierre, maintenant Sud Franklin, Julie et Girod, et ayant, mesure américaine, vingt six pieds de façade rue Julie sur quatre vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges desdits terrains, sans exception. Ensemble avec cinquante cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à ladite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1 100, le montant que restait impayée sur lesdites actions, avec huit pour cent par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882, et 8 0/0 d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886 avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué non dû mais pouvant être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir, la somme de $3 850 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et de ses lois et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication—comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 août—26 sept 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace, incluant bouilloires, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vinard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,570.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages privilèges servitudes et avantages y appartenant, tout l'attirail qui se trouve sur les deux terrains consistant de machines, appareils et tous autres objets faisant partie de la fabrique de glace, situés dans le Premier District, carré borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Julie désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan contenant [illegible] A. Benard, daté [illegible] le 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de U. B. Cruse, ancien notaire, lesquels terrains mesurant d'après le dit plan comme suit:

Le terrain No 5 mesure environ vingt-quatre pieds huit pouces et quatre lignes de façade rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt deux pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne du côté du terrain No 4, et vingt deux pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne du côté du terrain No 6. Les terrains No 6, 7 et 8 mesurent chacun vingt-quatre pieds, deux pouces et six lignes de façade rue Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt deux pieds, sept pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le terrain No 9 mesure environ vingt-quatre pieds huit pouces et quatre lignes de façade rue Fulton et Front, sur cent vingt deux pieds sept pouces et sept lignes sur la ligne du terrain No 8.

Le terrain No 5 mesure environ vingt quatre pieds, [illegible] trois lignes de façade rue Fulton et Front, sur cent vingt deux pieds et six pouces de façade sur la ligne du terrain No 9, et cent vingt trois pieds et six pouces et cinq lignes sur la ligne du terrain No 9. Le terrain No 9 forme le coin des rues Fulton et Julie et mesure vingt-quatre pieds, huit pouces et trois lignes de façade rues Fulton et Front, sur cent vingt trois pieds, deux pouces et deux lignes de façade rue Julie, et cent vingt-trois pieds, trois pouces et deux lignes sur la ligne du terrain No 8.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, soit une somme de $1,050 00 [illegible] des compagnies et des intérêts, les frais et dépens du procès et les taxes, le reste à crédit avec [illegible] compte final du montant des frais [illegible]. L'acquéreur assumera le paiement d'une somme égale à son enchère de 45 bons de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 16 avril 1890, payable à six mois après date garantie par hypothèque par acte passé pardevant John Budgernagel, ancien notaire, en avril 1890, payable en $1,050 échéant le 15 octobre 1891; $1,050 échéant le 15 avril 1892; $1,050 payable le 15 octobre 1892; $1,050 payable le 15 avril 1893; $1,050 payable le 15 octobre 1893, $1,050 payable le 15 avril 1894, et les intérêts à 6 pour cent de ce jour.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son enchère de 45 bons de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 16 avril 1890, payable à six mois après date garantie par hypothèque par acte passé pardevant John Budgernagel, ancien notaire, en avril 1890; chacun en $500 et portant intérêt à 6 pour cent par an, payable semi-annuellement, $1,000 chacun et 20 pour la somme de $500 chacun; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local portant le numéro municipal 8 rue Carondelet.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,272—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Commune et Canal. Lequel lot est désigné par le No 8 sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer en cette ville, en date du 11 février 1840 et mesurant, conformément au dit plan, vingt pieds deux pouces de face à la rue Carondelet par les profondeurs suivantes, à savoir: cent pieds sept pouces sur le côté du lot No 7 et cent pieds deux pouces sur le côté du lot No 9, et a une largeur de dix-huit pieds trois pouces dans le fond sur une allée de treize pieds deux pouces et quatre lignes de largeur ouvrant sur la rue Commune, en commun avec le dit lot et les autres.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Brownlie W. Taylor, acte passé pardevant Antoine Doriocourt, le 9 mai 1890.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 sept—14 21 28—oct 5 12 17

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue Espagne.

Succession de Gustave J. Heinrich, décédé.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 24 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la Commercial place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'hon. N. H. Rightor, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent en congé, daté du 21 septembre 1891. Dossier No 30,722, pour le compte de la succession de Gustave J. Heinrich, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Bourgogne, Nord Remparts et l'avenue Washington mesurant 25 pieds de face à la rue Espagne sur 145 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent d'un **cottage en bois** connu comme le No 115 rue Espagne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie. Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera aussi les taxes pour l'année 1891.
22 sept—22 27—oct 4 11 18 24

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Succession de Dame Pauline Jacquet, épouse de Joseph Heirade.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: No 60 rue Bienville. MERCREDI, 30 septembre 1891, il sera vendu, à 10 heures du matin sur les lieux rue Génois, entre Common et Canal—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1891.

12 vaches laitières, 2 chevaux, charrettes à lait wagon buggy, harnais, bidons, baquets, et tous les ustensiles de la vacherie.

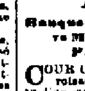

Aussi—Un lot de meubles meublant.
Conditions—Comptant sur les lieux.
19 sept—19, 24, 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Coleman et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, désigné par le numéro "Cinq" situé dans l'ex faubourg Lafayette, maintenant la rue Première de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Calliope (anciennement Lutin), Tchoupitoulas et Gaiennié, le dit lot mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Annonciation sur quatre vingt dix sept pieds, quatre pouces sept lignes de profondeur sur le côté contigu au lot numéro "Quatre"; cent pieds, sept pouces, trois lignes de profondeur sur le côté adjacent au lot numéro "Six", et vingt sept pieds de largeur dans le fond sur une allée cinq pieds de largeur, en commun aux dits lots et autres qui y font face, tout mesure américaine, le tout d'après un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la Seconde Municipalité de cette ville, daté 10 avril 1841, et déposé au bureau de H. B. Cenas, et notaire.

Ensemble avec soixante-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comme garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur, à savoir: la somme de cinq cent soixante trois, montant de contributions sur les dites actions du stock avec huit pour cent d'intérêt sur chacune des quatre appels annuels pour contributions de $140 00, à partir de la date de l'appel, les appels ayant été faits le 1er de bre de chaque année de 1887 à 1890, inclusivement, et les frais et charges de procédure avec la rente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur, en outre, assumera le résidu de la dette hypothécaire du dit stock qui n'est pas encore dû, mais ainsi à prendre suivant la charte et les lois de la banque, à savoir la somme de quatre mille neuf cent piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 sept—22 29—6 13 20 24 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leeds & Company vs. Peter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,287—En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, désigné comme lot Cinq, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Tchoupitoulas, Levée et Gaiennié, avec vingt-sept pieds de face à la rue Thalie sur cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant un arrière des lots Un et Deux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 sept—22 29—oct 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété foncière dans le Cinquième District.

Thomas Pickles vs. Algiers and Gretna Railway Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,731.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 24 octobre 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Seguin, Delaronde et Patterson, désigné par le No Un sur un plan par Zénon Chevalier, déposé à l'étude de Selim Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, [illegible] lequel lot mesure trente et un pieds de face sur la rue Bouny sur cent [illegible] de profondeur, entre lignes parallèles, du côté de la rue Bouny et par la ligne du côté de la rue Seguin sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Lot No Deux mesurant un ainsi, d'un plan de C. M. Bouchon, voyer général de cet Etat, du 4 mai 1819, déposé à l'étude de feu H. [illegible].

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de Manuel Abasca, par acte pardevant Samuel Flower, notaire, le 4 avril 1889, Enregistré C. O. Book 119, folio 8.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 sept—21 22 29 oct 6 13 20 24

BANQUES.

Etat de Situation Semestriel
—DE LA—
UNION NATIONAL BANK,
clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,039,009 90
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$345,090 10	
Prêts sur bons de E. Unis	11,000 00—	356,090 10
Meubles et installations		3,000 00
Change à vue sur New York		$211,430 81
De par des banquiers	54,779 08—	266,209 89
Monnaie courante et espèces		$106,918 55
Chèques pour la Comptoir d'Echange	379,787 91—	576,700 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,466 44

PASSIF.

Capital-actions payé		$500,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		37,164 67
Dividende payable le 1er janv.		20,000 00
Dividendes non réclamés		4,181 51
Réservé pour deux années de taxes non payées		27,000 00
Dépôts individuels	$1,130,980 00	
Dû à des banques et banquiers étrangers	405,135 20—	1,536,120 26
Circulation		45,000 00
		$2,294,466 44

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Caissier.
3 jan—

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$703,743 95
Change	81,735 32
Prêts sur demande et escomptes	1,594,205 50
Actions	28,562 50
Propriétés foncières	39,808 00
Total	$2,448,114 97
Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	242,103 97
Dépôts individuels	1,904,558 00
Dividendes non payés	1,398 00
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.
[Signé] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1er juil—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un élégant cottage en briques, No 154 rue Hôpital, entre Remparts et Bourgogne.

Succession de Paul Delery.

No 33,734.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 9 septembre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 100, borné par les rues **Hôpital, Ursulines, Remparts** et **Bourgogne,** mesurant, conformément au titre du défunt, au pied français, 26 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de 131 pieds 8 pouces sur la ligne du côté gauche touchant à la propriété de Mme Bourg, et sur la ligne du côté droit touchant à la propriété d'Hélène Lepage, une première profondeur d'environ 80 pieds, c'est-à-dire jusqu'à une bâtisse en briques avec arrière de cuisine et qui est comprise dans le lot devant être maintenant vendu, puis ouvrant à angle droit de 8 pieds 0 pouces, qui donne au dit lot à cette première profondeur une largeur de 35 pieds, et au point de cette largeur, aussi touchant la propriété d'Hélène Lepage, le dit lot a une seconde profondeur de 51 pieds 8 pouces et mesure sur la ligne du fond 35 pieds de largeur sur la ligne contiguë à la propriété de M. Laladie; et conformément au dit plan fait par Geo. de Armas, député voyer de ville, en date du 14 septembre 1891, le dit lot commence à une distance de 125 pieds 9 pouces (pied américain) de l'encoignure des rues **Remparts** et **Hôpital,** et mesure (au pied américain) 28 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue **Hôpital,** sur 140 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue **Remparts,** 93 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la première profondeur sur la ligne de côté vers la rue **Bourgogne,** puis s'ouvrant à un angle droit de 9 pieds 9 pouces et 5 lignes; puis sur une seconde profondeur sur une ligne courant à angle droit, 46 pieds 11 pouces et 4 lignes, et 37 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le numéro municipal 154 rue **Hôpital.**

Les améliorations comprennent un élégant cottage en briques avec 6 chambres, une cuisine en briques avec 4 chambres, cour, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un ou à un et deux ans, au gré de l'acquéreur, dûs à ces billets garantis par hypothèque et privilège et lieu de vendeur portant intérêt à raison de sept pour cent l'an à partir de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur assurera la propriété pour le montant de la portion à crédit et la transfert de la police au porteur des dits billets. L'acte doit contenir les clauses de non aliénation et [illegible] usuelles; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses dans l'acte de vente. L'acquéreur est requis de déposer avec les encanteurs 10 pour cent au moment de l'adjudication, les vendeurs paieront toutes les taxes d'Etat et de ville, y compris l'année 1891 et garderont possession de la dite propriété sans charge pendant quinze jours après le passage du dit acte de vente.

Acte de vente par devant Chas. T. Soniat notaire aux frais de l'acquéreur.
16 sept—16, 19, 26—Oct 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix

—DANS LE—

SIXIÈME DISTRICT.

Avenue Peters, entre l'avenue St-Charles et la rue Jennet. Cottage élégant élevé de terre.

Au coin des rues Octavie et Jennet. Cottage élevé de terre.

Au coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée. Grand terrain vague.

Moitié indivise des **Dix-sept** terrains formant le coin des rues **Joseph et Colisée; Perrier et Joseph; et Arabella et Colisée.**

PAUL J. CHRISTIAN
—vs.—
SES CRÉANCIERS.

No 30,418—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet. SAMEDI 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 22 juillet 1891, dans la susdite affaire la propriété de valeur ci-après décrite, savoir:

1° Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Sixième District de cette ville, et devant une des dites parties de la Paroisse Jefferson comme Rickerville et faisant partie d'un certain carré d'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Jennet, Octavie et l'avenue Peters, désigné comme carré No cinquante trois sur un plan de Benjamin Buisson et de William T. Thompson, voyers le 21 mars 1849 déposé en l'étude de Joseph A. Beard, ancien notaire en cette ville, la dite portion de terre est désignée sur un plan de Chs E. Guillotte, daté [illegible] 1868, et annexé à un acte de vente passé devant Selim Magner, notaire en cette ville, par lequel le terrain Q. dans la dite portion mesure et le dit lot à ce, et [illegible] vingt cinq pieds de façade **avenue Peters**, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles et égales. Lequel dit morceau de terre décrit ci-dessus fut acquis par le dit Paul J. Christian, par achat de Mme Mary A. May, par acte passé au le dit notaire Magner, le 1er avril 1869. Les améliorations comprennent un cottage élégant élevé de terre et à distance de la rue, ayant—chambres, cuisine, écurie, citerne, puits et autres belles bâtisse à deux étages, à l'arrière, ayant — chambres, citernes, puits, orangers et autres arbres fruitiers, jardin etc. etc.

2° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé et s'étendant dans le Sixième District de cette ville, et anciennement dans la paroisse Jefferson, dans cet îlot qui [illegible] un carré d'îlet borné par les Avenues Peters et St Charles en devant Napoléon [illegible] les rues Octavie et Jennet, désigné comme le carré No cinquante trois sur le plan primitif de Rickerville, dressé par J. Buisson et W. T. Thompson, voyers en date du 23 mars 1849 et déposé pour qu'on y référera au bureau de Jos A. Beard, à qui mois on se réfère à la lettre B sur un plan du 1 carré fait par C. G. de la Iolle, le 16 mars 1868 et annexé à un acte y référé, à la rue pardevant Selim Magner en cette notaire en cette ville le 12 avril 1869, et le dit terrain ayant une distance de 120 pieds de façade sur la rue **Jennet,** sur 135 pieds de profondeur et de façade rue **Octavie,** entre lignes parallèles formant le coin des rues **Jennet et Octavie.**

Cette propriété est la même acquise par Philippe Brown, par acte pardevant R. Bouny, notaire, le 28 décembre 1882.

Les améliorations comprennent deux bâtisses élevées en bois, chacune a ses deux chambres, un puits une citerne, etc.

3° Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, et devant ville de Jefferson, paroisse de Jefferson dans le carré d'îlet No quarante deux, borné par l'avenue Napoléon, les rues Plaquemines (maintenant Colisée) Berlin et Chestnut, et marqué R sur un plan du Paul E Théard, en date du 11 mai 1859, et annexé à un acte de même date, entre la ville de la Nouvelle-Orléans et Mme Wilson passé par devant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville. Le dit morceau de terre mesure, au pied américain, 82 pieds 10 pouces de façade avenue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, et forme le coin de l'**avenue Napoléon et de la rue Colisée ou Plaquemines** et est composé des morceaux de terre désignés sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, à la date du 31 mars 1848, déposé en l'étude du dit Bouny pour qu'on y référera le 8 [illegible] l'A [illegible] Ulbert.

Cette propriété fut acquise par Paul J. Christian, par achat, de William T. Robeson, par acte passé pardevant Thos. G. Stark, anciennement notaire en cette ville, le 26 juin 1876.

4° La moitié indivise des terrains dans le dix-sept terrains, situés dans le Sixième district de cette ville, (anciennement dans la ville de Jefferson) dans ce qui est communément appelé "Hurstville" dans le carré borné par les rues **Arabella, Joseph, Colisée** et **Plaquemines** et **Perrier,** lequel est désigné par le numéro Quatre (4) sur un plan de F. N. Tourné, voyer, à la date du 15 février 1869, déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, alors notaire en cette ville. Les dits terrains sont désignés par les numéros de **Un à Dix** inclusivement, et les numéros de **Quatorze à Vingt** inclusivement, lesquels terrains les numéros de un à dix inclusivement sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue **Joseph** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le terrain Un formant le coin des rues **Joseph** et **Colisée** ou **Plaquemines,** et le terrain numéro Dix, le coin des rues **Joseph** et **Perrier.** Les terrains numéros de Quatorze à Vingt inclusivement se touchant tous et mesurant, chacun, 30 pieds de façade rue **Arabella,** sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le terrain vingt formant le coin des rues **Arabella** et **Colisée** ou **Plaquemines,** laquelle propriété fut acquise par Paul J. Christian de Jas. M. Creason, par acte pardevant T. J. Beck, ancien notaire en cette ville, le 18me jour d'août 1869.

(Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 19 26 oct 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie.

Succession de Elizabeth Barry.

No 33,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 4 septembre 1891, sera vendu à l'encan—

La résidence en briques à deux étages, No 35 rue St-Thomas, entre Erato et Thalie. Le lot est le No 10 et mesure 26 pieds 7 pouces de face à la rue St-Thomas, sur 114 pieds 3 lignes de profondeur. La bâtisse a un grand couloir, 12 chambres, etc., convenable pour le commerce et résidence.

Termes de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représenté par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, avec les clauses de garantie usuelles pour frais d'avocat, en cas de non paiement, et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété. L'acquéreur assumera toutes les taxes pour cette année 1891, au-dessus du prix d'adjudication, et 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jno. J. Ward, notaire.
Sept—8 19 26 oct 3 10

PAR HENRY STERN & CO.

Un beau et complet stock de Bottes et Souliers.

PAR HENRY STERN & CO., encanteurs, le MARDI, 22 sept. 1891, à leur salle d'encan, No 66 rue Canal commençant à midi, sera vendu sans limite ni réserve—

Un très grand assortiment de **Bottes et Souliers** convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente. 22 sept—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SITE RIVERAIN

En face des forts chargements de navires

Rues Water et Tchoupitoulas,

Entre les Rues

Sorapuru et Première,

Cesar Philippi, syndic, etc., vs les héritiers de Charles Green et als.

No 31,194—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans l'affaire ci-dessus le 15 décembre 1890 et signé le 2 mars 1891 il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le lot de terre avec le droit de batture s'il y en a, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Sorapuru et Première, désigné par la lettre B, et mesurant 46 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 45 pieds 8 pouces de face à la rue Water, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne de côté à proximité du lot C, et la plus rapprochée de la rue Première et 97 pieds 7 pouces et 7 lignes de l'autre ligne de côté à côté du lot A, la plus rapprochée de la rue Sorapuru tous plus ou moins, mesure américaine.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance au gré du prix de vente à un et deux ans de crédit, en paiements égaux garantis par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'à paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause usuelle des honoraires d'avocat en cas de procédures légales. L'acquéreur assumant en dessus du prix de l'adjudication le paiement de toutes les taxes pour les années 1890 et 1891, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, Esq., notaire.
20 sept—20 27—oct 4 11 18 24

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE

Agréable Cottage Résidence, Rue Nouvelle-Orléans, Entre Prosper et Claiborne.

Succession de Odile Marie St-Alexandre, femme de Raoul G. Spear.

No 33,364—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs Encanteur—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 10 octobre 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Orléans, Prosper, Nouveau St Bernard et Claiborne, désigné par la lettre C conformément à un croquis fait par J. A. D'Hémecourt, voyer, le 26 novembre 1879, mesurant, conformément au dit plan, 21 pieds de face à la rue Nouvelle Orléans sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne vers la rue Prosper et 110 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Claiborne (anciennement rue St Avide) et ayant 18 pieds dans le fond. Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, etc. Près du marché, de la ligne des chars Claiborne, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.
Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
5 sept—5 12 26—oct 3 10

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une action en recouvrement contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoir (assignee) de E. A. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a été prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein.	A. M. Agelasto.
F. Alpuente.	A. Alcister.
Joseph Batt.	Joseph Brugers.
A. Bayhi & Co.	Dr. J. Bordes
W. R. Bell.	W. R. Bell, administrateur.
B. Benjamin & Co.	A. Bedault & Co.
Louis Bailler.	Bernier & De Smet.
L. Bebelet.	R. Baldes.
S. Brandt.	R. Beers.
J. F. Barbasloux.	Louis Bener.
Bernie & Bro.	R. Beltran.
O. Barbe	R. E. Barinde.
J. A. Blaffer & Co.	W. Alexandre Bosse.
Jean Balloncie	J. A. Bordeaux.
Samuel Bandera.	Domergue & Lamber
James Coleman.	F. Galloway, agent.
Amaille Couturie.	F. Caro.
Lucy Curtis.	François Carrere.
Creole Fire Co. No. 9.	Cassidy & Miller
P. Casse, agent.	P. Casse.
Eugene Coulon.	M. Connell.
Cassard.	L. Charbot.
J. H. Chitoel.	Herman Curting.
Louis Chaulais.	John Crichard.
Etienne Dubois	Dubois & Lananiere.
Mme Louis des Galle.	P. Dochenus.
T. B. Dunbar.	A. Delamotte.
E. Dejan.	J. C. Dean.
Arthur Doula	De Guiser Hart & Co.
Dominique Doux.	George Dogar.
O. Brotel.	G. M. Dol.
A. Dumestre.	M. T. Ducros.
Davallier & Co.	A. De Sainte Gême.
S. Escoffier.	Manuel Elliott.
Percival Forgey.	Florian Flange.
T. F. Fielder.	Feltry, Conger & Co.
J. A. Fernandez.	Fusich.
Fritz & Brandes.	Charles Fitz.
J. B. Frank.	M. Faisy.
Gustave Furste.	R. C. Fournie.
Felber & Gottschalk.	G. B. Finnier.
Monoitled Guirbou.	Joseph Gauchelmes
Joseph Gatsinger.	Gonorally & Allez.
T. Goncolly.	A. Grouchy.
Isadore Gerand	Fred Good
Goldenbow & Kelly.	Mme Aracio Guirand
S. H. Gardner & Co.	Howard Gorman.
S. Gelineell.	J. Gendel.
E. J. Hamilton.	Hermann & Vignes.
J. M. Homans & Co.	George Howe M. D.
Mme Anna Hall.	B. Harreo
U. C. Hollis.	Mme Henry Hébert.
Mary Israel.	Tucan Aycock & Co
Johnson & Manson.	O. B. Johnson.
Jamronnaud & Co.	J. M. Jullonat.
B. Jahrens.	J. Jaufroid.
Harriet Johnson.	Emile Kern.
O. W. Kollender.	Kendig & Co.
Dr E. Kunnemann.	Anatole Léaumont.
Joseph Larrieu.	E. Laplace.
M. Lamanon.	F. Lacoste.
O. L'Hote & Co.	La Sent. Life Ins.
Edward Lissby.	Lang & Bernheimer
Laboulaee & Dobie.	Mme J. B. Leprete, Suc.
T. Lafon.	La. Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux.	Peter Lamie.
R. Montaype & Co.	Charles Masson.
A. J. Moulain.	J. Mandin.
M. Mann.	B. Musgrove, agent.
P. Macon.	O. M. Mangin.
J. G. Monroe, curator.	Maignan & Laborde.
Chas Massion, Succ. de	J. Manaud.
Philip McCabe.	T. Morvan.
Lucian Mallo.	Orville Marigny.
A. May.	V. Maignan.
Dr A. Mercier.	H. Marks.
Michael Meilleur.	Bergilia Nivette.
Morton & Bell.	Frank Oberhauser.
A. Olivier & Co.	H. D. Ogden exécuteur
S. Pablo.	S. P. Parmly, agent.
Mme Anna Perigne.	Pritchard & Beckham.
A. Petit.	Perkins, Swenson & Co.
H. Pedarre.	S. S. Packard.
A. Pelissolo.	B. Pigot.
C. Pons.	Planters Cotton Press
A. Quintie Fils.	E. Rabeau.
R. Roger & Co.	J. Ravier.
J. Strauss.	Mme Anna Sarca.
J. B. Sarrazin.	William Sweetz.
G. Schmidt.	Southern Ramie Culture
Strauss.	Assn.
B. Smith.	Swarbacker & Dryer.
M. Soot.	H. F. Sturken.
Smith & Co.	Schneider & Zuberbier
F. Stanche.	J. Siegfried & Co.
D. H. Stuart.	S. Seabury.
J. B. Saclati Schuller.	J. J. Stewart.
David Stewart.	F. Soublet.
Mme M. E.	O. B. Singleton.
E. F. Schmiedere.	Alfred Shaw.
E. H. Soria.	F. Remsonth
Nicholas Th.	E. A. Terrebonne.
A. Teeson	S. M. Todd & Co
Samuel M. Todd.	B. A. Tyler.
W. Van Benthuysen.	M. A. Vogel.
E. Vorster.	Jos A. Vignaud.
Philip Vallerie.	François Voirin.
Fhine Wagner.	Adolph Wetz.
Wm. Whan. Suc. de	L. A. Wilts.

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

VENTES A L'ENCAN

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS ATTRAYANTS

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Ferme de choix d'un bon rapport
Au Old Fort Bayou, Ocean Springs, Miss.

Deux grands carrés d'îlets de terre bien remplis et attrayants
Sur l'Avenue Peters, et

CINQ LOTS de TERRE de VALEUR
Coin de l'Avenue Peters et de la rue Long.

Améliorée par une jolie résidence en bois à deux étages, bâtisses pour écurie, pavillons, etc.

SUCCESSION DE LOUIS ROQUEVERT.

No 32,558.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, encanteur.—Bureau 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 21 octobre 1891 à midi, à la Bourse d'Encan, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté 15 septembre 1891, dans l'affaire de la succession de Louis Roquevert, il sera vendu à l'enchère publique, comme suit:

1° **Cinq certains lots de terre,** avec les améliorations, etc., s'y trouvant, dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues St-George, Long et Valmont, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10. Les lots Nos 6 à 9 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds 3 pouces de face à l'avenue Peters, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Long et mesure 30 pieds 3 pouces 7 lignes de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade rue Long. Les améliorations sur les dits lots comprennent une belle et agréable résidence en bois à deux étages, grande écurie, poulailler et autres bâtisses.

2° **Six lots de terre de valeur,** avec tout les améliorations etc., qui s'y trouvent, dans le même carré d'îlet que la propriété ci-dessus décrite, situés à l'arrière de la dite propriété, et désignés par les Nos de 11 à 16 inclusivement et mesurant, ensemble, 182 pieds de face à la rue Valmont sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Le lot No 11 formant le coin des rues Valmont et Long.

3° **Ce carré d'îlet de terre de valeur, élevé et attrayant,** dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue Peters et les rues St Georges Long et Octavie, désigné comme carré d'îlot No 71, sur un plan original de Rickerville. Le dit carré d'îlot mesure 302 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Peters, 270 pieds de face à la rue St George, 302 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Octavie, et 270 pieds de face à la rue Long.

4° **Cet îlet de terre de choix et désirable,** dans le Sixième district de cette ville désigné comme îlet No 610, borné par l'avenue Peters, les rues Valmont, Long et Breslau et mesurant 302 pieds 7 pouces 5 lignes de face à l'avenue Peters 304 pieds 8 pouces 4 lignes à la rue Valmont, 217 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Long et 163 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue Breslau.

5° **Cette résidence de valeur et propriété de ferme,** connue comme le "Bradford Landing", sur le Bayou Old Fort à Ocean Springs, Miss., comprenant toute cette portion, morceau ou pièce de terre situé, se trouvant et étant dans le comté de Jackson, Etat du Mississippi et comprenant le quart S. E. du quart N. E. de la section 19, dans le township 7 S. range 8 W.

Les améliorations consistent en une jolie résidence, les dépendances nécessaires, de nombreux arbres fruitiers, produisant un beau revenu.

Conditions de la vente—Comptant.

Actes de vente pardevant E. H. Dowling notaire aux frais des acquéreurs.

Les taxes dues et exigibles en 1891 seront assumées par les acquéreurs, en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

19 sept—19 26—oct 3 10 17 21

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie et Argenterie,

MEUBLES

Antiques et Modernes.

Succession de Mme Marie Louise Homan, veuve de P. S. Homan.

No 31 562—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI 29 septembre 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour ci-dessus, Division B, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 11 septembre 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée, au local No 209 rue du Camp entre Julie et St Joseph—

Bijouterie, Argenterie, magnifiques Meubles antiques et modernes de salon, de chambres à coucher, de salle à manger et de cuisine en bois de choix et solides, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
17 sept—17 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES,

Nos 1325, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin S.-O. de la rue Soniat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RESIDENCE,

No 1313 rue Magazine, coin S.-O. de la rue Soniat.

—ET—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES,

Nos 103 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp.

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidences ou placement d'argent productif.

Succession de Mme Marie Rolle.

No 21 641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 26 Sept. 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile, Division A, rendu dans la susdite affaire le 16 mai 1891, signé le 15 mai 1891, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° **Le joli double cottage en bois** Nos 1329 et 1331 rue Magazine coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il est bâti à une distance de la rue et a 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée face au côté intérieur. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan de H. W. Hart, noté le 14 juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891, et mesure 34 pieds 8 pouces de façade sur la Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Dufossat, formant le coin des deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2° **Le beau cottage double en bois,** Nos 1325 et 1327 rue Magazine, se touchant; situé dans les mêmes districts et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée de chaque côté, donnant aussi une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B, sur le susdit devis et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3° **L'excellent emplacement de magasin et résidence en bois,** No 1313 rue Magazine, coin S. O. de la rue Dufossat, situé dans le carré 28 du faubourg Avart actuellement le carré 140, sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8 se touchant l'un l'autre et mesurent respectivement comme suit: Le terrain No 7, 34 pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur du côté de la rue Soniat [illegible] et le terrain No 8, 30 pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur de chacun de 105 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 9 forme le coin des rues Magazine et Soniat et a une façade de 105 pieds rue Soniat, le tout d'après le plan de Wm Forshey, voyer, déposé en l'étude de C. G. Ledruyere, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois, ayant magasin d'épiceries, 5 chambres, auvent, citerne et bâtisses de dépendance, rendu sujette à un bail de $240 par an, payable 5 ans à partir du 15 avril 1889, avec privilège de 5 ans de plus à l'option du locataire.

4° **Le joli cottage simple en bois** No 105 rue Dufossat, situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite, bâti à distance de la rue et ayant quatre chambres, auvent, citerne, écurie et grande entrée de côté pour cheval, buggy et wagon. Le terrain est désigné par le No 21, mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. On peut aisément le louer $120 ou plus par an.

5° **Le joli petit cottage en bois,** No 103 rue Dufossat, adjacent la susdite propriété et dans les mêmes district et carré qu'elle, ayant 3 chambres, auvent et citerne. Le terrain est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour améliorations.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District, qui sans cesse prend de valeur. Il y a devant une ligne double de chemin de fer: et elle peut toujours être louée à de bons locataires, assurant un placement d'argent productif et avantageux. Pour l'homme cherchant une demeure dans un quartier paisible et respectable, où la propriété prend constamment de la valeur, il y trouvera tous les éléments tendant vers ce but.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans, ou à 1 an; le tout à l'option des acquéreurs; la partie à crédit (s'il en est) sera représentée par les billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets; et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de ventes. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées au ou aux détenteurs des billets, et l'acquéreur payant en sus de son enchère, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 sept—22 29—5 12 19 26 sept

Succession de Mme Eulalie Dupré veuve de Adolphe Constreito en première noces et en seconde noce de John B. Vinet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,206.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 sept—8 13 17

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73......CHARTRES......73

L'Abeille de [illegible]
MARDI, 22 [illegible]

Ventes de [illegible]
TAXES [illegible]

[illegible]